



18 septembre 2017

(17-4921)

Page: 1/1

Original: anglais

AUSTRALIE — MESURES ANTIDUMPING VISANT LE PAPIER POUR COPIE A4

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par les États-Unis

La communication ci-après, datée du 15 septembre 2017 et adressée par la délégation des États-Unis à la délégation de l'Australie, à la délégation de l'Indonésie et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

La présente communication concerne la demande de consultations présentée par l'Indonésie dans l'affaire *Australie — Mesures antidumping visant le papier pour copie A4* (WT/DS529/1), distribuée le 5 septembre 2017. Les autorités de mon pays m'ont donné pour instruction de notifier aux Membres qui prennent part aux consultations et à l'Organe de règlement des différends que les États-Unis souhaitent être admis à participer à ces consultations, conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

Les États-Unis sont le principal marché d'exportation pour le papier ni couché ni enduit australien et le deuxième marché d'exportation pour le papier ni couché ni enduit indonésien. Les pratiques des exportateurs indonésiens en matière de fixation des prix et les effets sur le marché en Australie ont donc un intérêt important pour les États-Unis.
